Le mal qui menace notre société, ce n’est pas le terrorisme mais le libéralisme

Publié le 10 février 2015
Abbé Thierry Gaudray
4 minutes

Le mal qui menace notre société, ce n’est pas le terrorisme mais le libéralisme. Le meurtre de l’innocent est un horrible péché qui crie vengeance devant Dieu, mais il n’est pas aussi malicieux que le culte de l’homme et de sa liberté jusqu’au mépris de la parole de Dieu.
De même, le grand péché des hommes d’Église n’est pas leur complicité avec les désordres moraux de toutes sortes, mais leur allégeance à la philosophie dite des Lumières. La dissolution des mœurs est honteuse mais elle n’est que le fruit du mépris de la vérité révélée. « Et comme ils ne se sont pas souciés de bien connaître Dieu, Dieu les a livrés à leur sens pervers pour faire ce qui ne convient pas » (Rom. I, 28).
La nouvelle religion instituée par le concile Vatican II est fondée sur les principes de la Révolution. Elle apporte son encens à l’autel de la liberté sous toutes ses formes et concourt ainsi à l’établissement de la nouvelle société dans laquelle on ne parle de Dieu que pour satisfaire le besoin religieux de l’homme. La vérité en est bannie.
Pourquoi s’opposer à la distribution de la communion aux adultères quand on a accepté d’ouvrir des églises catholiques à des faux cultes ?
Il ne s’agit pas seulement du lien que les préceptes divins soutiennent entre eux (« quiconque aura observé toute la loi, s’il vient à faillir en un seul point, est coupable de tous » épître de St Jacques II, 10). L’œcuménisme et la liberté religieuse dissolvent la religion d’une manière bien plus radicale. Ils déclarent respectable toute opinion religieuse jusqu’au mépris de la vérité révélée. Ils réduisent la foi à une simple opinion. Ils ne parlent de Dieu que pour Le faire taire et mettre l’homme à Sa place.
Depuis la Révolution, la loi n’est plus l’expression de l’ordre établi par Dieu, mais une simple réglementation édictée pour assurer la plus grande jouissance de l’individu. Sous ce rapport le mariage contre-nature est l’apothéose du nouveau droit car il légalise un mode de vie stérile pour la société. Il ne s’agit pas de tendre à un bien commun mais de servir l’individu jusque dans ses ultimes turpitudes.
L’Église conciliaire, quant à elle, ne cesse de proclamer son attachement aux « valeurs » de la Révolution.
Cette hiérarchie est gravement coupable : « bien qu’ils connaissent le jugement de Dieu déclarant dignes de mort ceux qui commettent de telles choses, non seulement ils les font, mais encore ils approuvent ceux qui les font. » (Rom. I, 32). Nous voulons nous, au contraire, travailler à l’établissement du règne de Notre-Seigneur. Entre eux et nous, l’opposition est radicale ; les positions sont irréconciliables. Nous ne pouvons pas nous taire et faire semblant de les approuver.
Cette situation a des conséquences dans notre vie quotidienne. L’époque dans laquelle nous vivons ne nous oblige pas encore à l’héroïsme mais elle est sans pitié pour la médiocrité. Là encore, il ne s’agit pas seulement de constater que, les occasions de péché se multipliant, nous n’avons plus guère que la prière et la vertu pour les éloigner moralement. Dieu demande bien plus : Il veut que nous ayons une idée très claire du but que nous recherchons et des devoirs de notre vocation. Dieu sera toujours miséricordieux à l’égard des faibles mais Il rejette ceux qui ne veulent pas de la lumière. Ainsi les prêtres qui ne prient plus ou qui n’étudient plus trahiront nécessairement. Les fidèles qui se contentent de la messe dominicale et vivent comme des brebis sans pasteur se feront dévorer.
Aimons nos prêtres, aimons notre paroisse ! Car les ennemis de l’Église s’attaquent surtout aux

prêtres. Protégeons-les ! Je tiens à remercier ici les personnes qui se dévouent pour soulager les prêtres dans les tâches matérielles et pour les aider dans leur ministère. Leur vocation exige qu'ils soient le plus possible « tout entier à la prière et au ministère de la parole » (Actes VI, 4).
Je vous bénis.
Votre tout dévoué,
Abbé Thierry GAUDRAY
Source : Le Carillon du Nord n° 170 de février 2015